



## Réunion encadrants EDSTIC - 17 Septembre 2021

Claire Migliaccio, Directrice  
Sylvie Icart, co-Directrice  
Xavier Pennec, co-Directeur  
Régine Saelens, Gestionnaire  
site web: <https://edstic.unice.fr>

17 Septembre 2021



# Ordre du jour

- Rappels => les trois aspects du doctorat
- Mise en place d'ADUM => réinscriptions, soutenance
- Nouvelles règles pour le taux d'encadrement
- Allocations doctorales UCA - EDSTIC
- Cours doctoraux
- Dispositions COVID-19

# Les trois aspects du doctorat

- Le diplôme => l'EDSTIC
  - suivi pédagogique, césure
  - formations
  - soutenance
- Un travail de recherche => le laboratoire
  - assure les conditions matérielles de la recherche
  - suivi scientifique
  - valorisation
- Un contrat de travail => l'employeur
  - gère tous les aspects RH

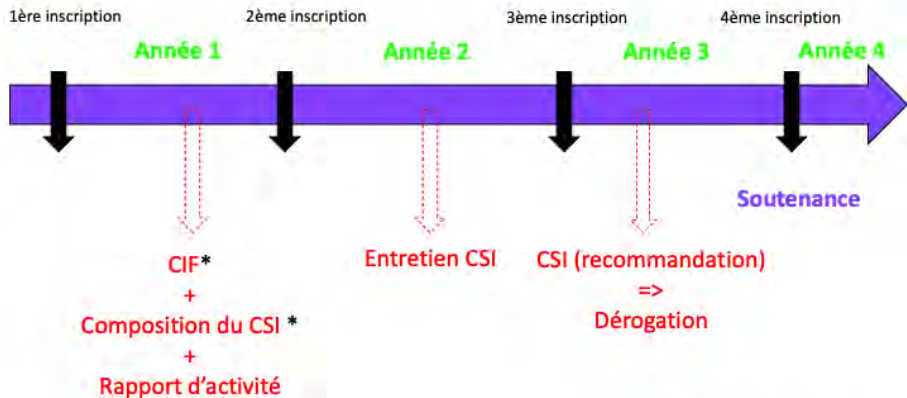
+ interactions entre les structures!

# Les structures d'UCA dédiées au doctorat

- La Maison des Etudes Doctorale (MED)
  - Chargée de l'accueil des doctorants
  - Si UCA est l'employeur elle établit le contrat de travail
  - Directeur administratif : Emmanuel Scarsi  
[emmanuel.scarsi@univ-cotedazur.fr](mailto:emmanuel.scarsi@univ-cotedazur.fr)
  - Contacts :
    - Hanane Berouag : Tel : 04 89 95 12 53
    - Alicia Rizzo : Tel : 04 89 95 12 54
    - Emmanuel Scarsi : Tel : 04 89 95 12 51
    - site web : <https://univ-cotedazur.fr/etudes-doctorales/structures-daccompagnement/maison-des-etudes-doctorales>
- Le Collège des Etudes Doctorale (CED)
  - Le CED définit les *modus operandi* de l'établissement: inscriptions, dérogations, soutenances
  - Directrice: Pascale Steichen
  - Membres: les Directeurs-trices et co-Directeurs-trices d'ED

# Les étapes du doctorat

- Le doctorat est régi par l'arrêté du 25 Mai 2016 relatif au diplôme de doctorat



\* CSI = Comité de Suivi Individuel

\* CIF = Convention Individuelle de Formation

# Les étapes du doctorat

- Etablissement d'une convention individuelle de formation (CIF), suivi des formations
- Nombre minimal d'inscriptions : 2  
Les réinscriptions sont conditionnées à un suivi de l'ED
- Comité de suivi individuel : à partir de la troisième inscription
- Dérogation: indispensable à partir de la quatrième inscription
- Suivi du devenir des doctorants : trois ans post-diplôme

Politique de l'ED en matière de démarches administratives :

**ne pas ajouter de complexité administrative => se cantonner à l'arrêté!**

# Les étapes du doctorat vues d'ADUM - Inscriptions

- Les inscriptions et réinscriptions
  - Première inscription : compter 1 à 2 heures pour tout renseigner, penser à aider le doctorant
  - Inscription en seconde année : entrer la composition du CSI + bien lire les instructions (<https://edstic.unice.fr/fr/node/155>) et déposer le rapport d'activité
  - Inscription en troisième année : faire le CSI + bien lire les instructions (<https://edstic.unice.fr/fr/node/156>) et déposer le rapport du CSI
  - Comité de suivi individuel: consulter le site web de l'ED <https://edstic.unice.fr/fr/node/98>
  - Inscription en quatrième année : faire le CSI + bien lire les instructions (<https://edstic.unice.fr/fr/node/157>) et déposer le CSI  
=> la dérogation est attribuée à partir de ces documents
- Les formations
  - Le doctorant les entre au fur et à mesure + validation par le DT
  - Catalogue pré-défini pour les formations UCA

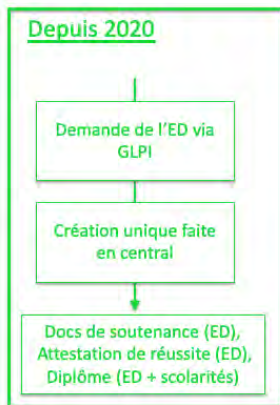
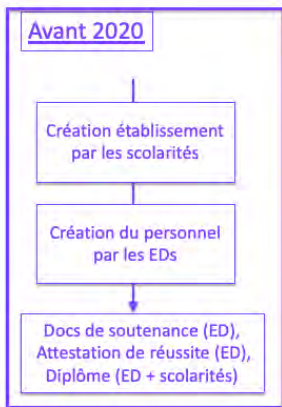
# Les étapes du doctorat vues d'ADUM - La soutenance

- Mise en place: 01/01/2022
- Au moins 10 semaines avant la soutenance : le doctorant remplit la désignation des rapporteurs et la composition du jury
- Au moins 8 semaines avant la soutenance : dépôt du manuscrit sur ADUM
  - La vérification du manuscrit par la BU peut commencer
  - Manuscrit non conforme => autorisation de soutenance non délivrée (article 24 de l'arrêté de 2016)
  - Les rapporteurs déposent leurs rapports sur ADUM au moins 14 jours avant la soutenance
- L'établissement valide la soutenance: le doctorant accède aux documents de soutenance vierges dans son espace personnel => PV, avis de reproduction, rapport de soutenance



# Désignation des membres du jurys et rapporteurs

- Il est primordial que les infos soient exactes du premier coup!
- Nouvelle procédure depuis 2020 : créations en central
  - 😊 uniformité des données (ED, labos..)
  - ☹️ complique les allers-retours en cas d'erreur



# Taux d'encadrement

- Taux d'encadrement par HDR : 400%  
Une co-direction compte pour 50%
- Taux d'encadrement par non-HDR : 1 direction ou 2 co-directions en tout!
  - La direction ou co-direction n'est actée que lorsque la demande au CAC a été faite et l'accord obtenu
  - Les instructions sont disponibles sur le site web de l'ED : <https://edstic.unice.fr/fr/node/34>
- Rappel: le co-encadrement reste possible à tout moment
  - Le co-encadrant apparaît comme co-encadrant sur la page de garde du manuscrit mais comme examinateur sur le diplôme
  - Ce sont les manuscrits qui sont consultés et accessibles à tous : pour les demandes de qualif, ect... et non les diplômes

# Les allocations UCA-EDSTIC

- 10 allocations UCA-EDSTIC: stagnation de depuis 10 ans mais
  - DS4H, 3IA, Neuromod, BoosUrCarrer (arrêt en 2021)
  - Doublement de fait des allocations établissement
- Bulle d'air pour mettre en place une politique doctorale:
  - En faveur de la parité: allocation jeune HDRe
    - éligibilité: avoir soutenu depuis moins de 3 ans
    - critère de sélection: sur dossier, critères identiques aux autres allocations, pas d'audition
  - En faveur d'une meilleure répartition par HDR: vote du conseil de janvier 2020
    - A partir de la rentrée universitaire 2020/2021, les HDR de l'EDSTIC qui ont obtenu deux ou plus allocations "institutionnelles", (EUR / Allocations établissement (ex. MESR)/ 3IA / labex / Cofund / Inria CORDI / IDEX/ NeuroMod) durant les 2 années précédant la campagne des allocations EDSTIC, ne peuvent pas proposer de sujet lors de la campagne d'allocations UCA/EDSTIC en cours.
    - Les HDRs concernés sont avertis par email

# L'ED en quelques chiffres

- 2 établissements: Paris Sciences et Lettres et Université Côte d'Azur
- Soutenances par an: une soixantaine pour une durée de 39 à 41 mois
- Employabilité: 98% dans les trois mois qui suivent la soutenance
- 217 doctorants inscrits (bientôt plus avec les nouvelles inscriptions)
- 139 HDRs

Mais une seule gestionnaire! Bien penser à consulter le site web

- Site web: <https://edstic.unice.fr>
- Page d'accès restreinte aux HDRs
  - CR du conseil de l'ED, résultats des allocations, instructions pour les demandes de lettre de soutien CIFRE...
  - login: hdedstic
  - mot de passe: PageHDR=2021!++

# Cours doctoraux

- UCA a attribué 30h équivalent TD à chaque ED pour organiser des cours doctoraux
- Les cours peuvent être comptabilisés dans le service
- Nombre minimal d'étudiants·tes par cours : 12
- Pour le 27 septembre 2021, m'envoyer par e-mail:
  - le titre du cours
  - sa durée en heures eq.TD
  - un descriptif succinct de la formation comprenant ses objectifs
  - les pré-requis
  - si possible: la période là laquelle le cours aurait lieu

# Dispositions COVID-19

- Nous venons de traverser une période difficile pour tout le monde et en particulier pour nos doctorants.  
Restez vigilant sur l'état psychologique de vos doctorants et n'hésitez pas à alerter l'ED si vous pensez qu'une aide est nécessaire.
- Pour prendre rendez-vous auprès de la psychologue de l'Université :  
Sophie BERENY, <https://univ-cotedazur.fr/sophie-bereny>  
Tel. 04 89 15 14 64 ou 06 25 75 07 69
- La BAPU (Bureau d'Aide Psychologique Universitaire):  
Située en centre-ville niçois au 2 boulevard Dubouchage, les consultations ont lieu sur rendez-vous au 04 93 87 72 78.
- Dispositions particulières pour le soutenances
  - En discussion avec les instances : extension de 3 mois de l'année universitaire pour les soutenances
  - En dehors des règles déjà en vigueur dans les laboratoires : contrôle du pass sanitaire si l'audience dépasse 50 personnes

Merci! 😊

Questions?